



Lou MESSAGIÉ



Janvier 1994 - N° 19

BULLETIN D'INFORMATION EDITE PAR LA MUNICIPALITE DE BELCODENE

EDITORIAL

Mes chers administrés,

En ce début d'année 1994, que chaque belcodénois et chaque belcodénoise, soit assuré des vœux de bonheur du Conseil Municipal et de moi-même.

Cette année encore, sera pour le village, marquée par de nouvelles réalisations.

- La bibliothèque : après quelques complications administratives, les travaux viennent de commencer. Les locaux seront vraisemblablement opérationnels sous six mois. Le bâtiment, tel que présenté dans «Lou Messagié n° 15», respecte les dernières normes sur le plan de sa fonctionnalité. Il s'intègre au style de l'environnement immédiat (restaurant scolaire, écoles) qui lui même tient compte de l'architecture locale. Il faut remercier les bibliothécaires qui, par leur dynamisme et leur compétence, assurent un taux de fréquentation exceptionnel. Leur avis dans l'élaboration du projet a été très précieux.

Nul doute, qu'avec ce nouvel équipement, les lecteurs seront de plus en plus nombreux.

La construction de ce bâtiment, sera aussi l'occasion de créer une nouvelle voie piétonnière entre la bibliothèque et la place du cercle.

- Les sports et loisirs : la base militaire, désaffectée depuis peu, est désormais acquise par la commune. Sa superficie (50 000 m²) ses équipements (2 000 m² de constructions) ses aménagements (bassin, terrain de sport, parking, clôture, éclairage, etc...) en font une acquisition exceptionnellement intéressante. Avec elle, réponse pourra être donnée, et pour de nombreuses années, aux différents projets qui sont les nôtres. Quelle commune, ne serait-elle pas envieuse d'une telle infrastructure ? Aux concepteurs maintenant, de travailler sur des aménagements fonctionnels et esthétiques.

D'autres réalisations suivront. Elles n'ont qu'un but : améliorer les services dans l'intérêt du plus grand nombre.

L'année sera riche en évènements. Qu'elle soit pour chacun, celle de la réalisation de ses souhaits.

Votre Maire
Maurice Séverin COLLOMB.

TRAVAUX DU CONSEIL MUNICIPAL

L'ensemble des délibérations du Conseil Municipal est porté à la connaissance de tous par affichage dans le hall de la Mairie (se reporter plus loin au tableau des permanences).

Ne sont donc résumés dans la présente rubrique que les éléments principaux des décisions.

SEANCE DU 8 OCTOBRE 1993 DELIBERATIONS

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après délibération :

✓ **DECIDE** d'adopter le budget supplémentaire 1993 qui se résume comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Dépenses : 284 990.15 F

Recettes : 284 990.15 F

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Dépenses : 2 605 672.99 F

Recettes : 2 605 672.99 F ;

✓ **DECIDE** :

1°) la délibération n° 93-25, en date du 25 mai 1993 est annulée.

2°) le Conseil procède à la désignation des membres de l'Assemblée chargés de siéger au Bureau d'Adjudication de la Commune de Belcodène.

Membres Titulaires :

Votants :	12
Exprimés :	12
Sont élus :	
M. René GOFFRE :	12 voix
M. Georges MONTY :	12 voix
M. Louis LONG :	12 voix.

Membres Suppléants :

Votants :	12
Exprimés :	12
Sont élus :	
M. Jean SANTONI :	12 voix
M. Adrien MICHEL :	12 voix
M. Edmond MINIHI :	12 voix

✓ **DECIDE** d'attribuer, pour 1993, une subvention de 500 F (CINQ CENT FRANCS), à l'association :

LEIS AMICS DE MESCLUN
52, la Grande Bastide Cazaux - 13012 - MARSEILLE
CCP : 4 161 78 G

✓ **DECIDE** d'approuver la convention à intervenir entre la Commune de Belcodène et la Fédération Départementale de Groupe-ment de Défense contre les Ennemis des Cultures des B.D.R., relative à la réalisation de travaux d'échenillage dans le Forêt communale, sur 10 hectares, à effectuer par voie aérienne, pour un montant de 1 640,00 Francs.

De confier la conduite et la surveillance des travaux à l'Office National des Forêts.

✓ **DECIDE** de solliciter auprès du Conseil Général des B.D.R., une subvention relative aux travaux d'échenillage de la Forêt communale

Montant TTC des travaux 1 640 Francs

✓ **DECIDE** d'approuver le programme de travaux forestiers suivants :

D.F.C.I. : protection de 100 hectares dans plantations

Création d'une bande débroussaillée,

Secteur : Puits de buisson

Montant prévisionnel des travaux 100 000 F TTC (84 317 F HT).

PLAN DE FINANCEMENT

Subventions : 80%

Autofinancement : 20%

TVA financée par la Commune.

✓ **DECIDE** d'approuver le programme de débroussaillage TAZIEFF sur les secteurs suivants, par ordre de priorité, selon le plan de situation ci-annexé

1 - TRAVAUX NEUFS :

- chemin du Coulet :	8.00 ha
- chemin du cimetière/gros chêne :	8.00 ha
- chemin du Grand Lot :	2.00 ha
- chemin des Roux :	12.00

Total travaux neufs : 30.00 ha

2 - TRAVAUX D'ENTRETIEN :

- secteur Albinotte :	6.00 ha
- chemin de la Grande Gorgue :	15.00 ha
- chemin des Michels :	4.00 ha
- piste de Pourrachon :	10.00 ha

Total travaux d'entretien : 30.00 ha

de financer ces travaux, en totalité au B.P 1994.

✓ M. le Maire rappelle à l'Assemblée le projet du Conseil Général des B.D.R., de départementaliser les corps de sapeurs pompiers des B.D.R.

La Loi du 27 Janvier 1993 ne rend plus obligatoire une telle départementalisation.

Toutefois, le Conseil Général maintient un projet qui prévoit :

- un commandement unique,
- une péréquation des charges entre les communes.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité des présents,

vu, la demande présentée par M. le Président du Conseil Général en date du 25 Mai 1993;

Considérant que le projet présenté obère gravement les finances de certaines communes, notamment celle de Belcodène qui verrait le montant du contingent incendie multiplié par six ;

DECIDE de refuser le projet de départementalisation des corps de sapeurs pompiers des B.D.R., tel qu'il est présenté par le Conseil Général.

✓ **DECIDE** d'approuver la convention à intervenir entre la commune de Belcodène/l'Inspection Académique et l'Ecole de Belcodène, relative aux demandes de participations d'intervenants extérieurs aux activités d'enseignement dans les écoles maternelles et les classes élémentaires.

La présente convention est renouvelable par tacite reconduction.

✓ **DECIDE** d'approuver la répartition 1992 des sommes affectées au fonds départemental de la taxe professionnelle «Centrale de Meyreuil».

SEANCE DU 25 NOVEMBRE 1993 DELIBERATIONS

✓ **DECIDE** de demander la création de la communauté de communes «Lou País de l'Estello et dou Merlançoun» ;

d'approuver les statuts de la communauté de communes «Lou País de l'Estello et dou Merlançoun».

✓ **DECIDE**

A - en ce qui concerne le Syndicat Mixte d'Electrification :

- de participer à la constitution du Syndicat Mixte d'Electrification du Département des Bouches du Rhône projeté,

- d'adopter les statuts proposés et la liste des communes intéressées,

- de demander en conséquence, à Monsieur le Préfet, de bien vouloir prendre l'acte instituant cet établissement,

- de nommer M. MICHEL A. et M. MONTY G. respectivement comme délégué et délégué suppléant pour représenter la commune au Comité Syndical du Syndicat Mixte,

- de prévoir, chaque année, à son budget les dépenses contributives obligatoires au Syndicat Mixte.

B - en ce qui concerne le pouvoir concédant

- de déléguer au Syndicat Mixte d'Electrification du Département des Bouches du Rhône son pouvoir concédant en matière de distribution publique d'énergie électrique sur l'ensemble du territoire communal.

Pour les communes en régime d'électrification rurale :

- (à l'exception de la Maîtrise d'ouvrage des travaux d'électrification).

✓ **DECIDE** de procéder au remboursement des frais de transports engagés par l'Association «Les Francas», pour le centre aéré de Belcodène, pour les mois de Juillet et Août 1993, pour un montant de 20 000 Francs.

✓ **DECIDE** de procéder au remboursement des frais de mise à disposition d'animateurs engagés par l'Association «Les Francas», pour le centre aéré de Belcodène, pour les mois de Juillet et Août 1993, pour un montant de 33 000 Francs.

✓ Vu la lettre du Préfet des B.D.R., en date du 22 Octobre 1993, saisissant la commune de Belcodène, d'un projet d'élaboration d'un schéma d'aménagement et de gestion des eaux sur le bassin versant de l'Arc ;

Vu, le dossier y annexé ;

Considérant qu'il n'y a pas lieu, pour Belcodène, de s'engager dans un tel schéma

EMET UN AVIS DEFAVORABLE au projet d'élaboration du SAGE, du bassin de l'Arc.

✓ **DECIDE** d'acquérir, au titre du programme 1994, les parcelles cadastrées section A, n° 57, 70, 71, 72, 73, pour une superficie totale de 97 044 m², sises quartier du Grand Lot, appartenant à M. Maurice COLLOMB, domicilié à Belcodène, quartier des Hautes Bastides, pour un montant de deux cent mille francs (200 000 F).

de donner tous pouvoirs à M. le Maire pour diligenter cette acquisition et signer tous documents y afférents,

d'autoriser M. le Maire à signer l'acte notarié correspondant.

✓ **DECIDE** de solliciter une subvention auprès du Conseil Général relative aux acquisitions foncières en zone ND1 (zone protégée), au titre de l'exercice 1994.

ORIGINE DE PROPRIETE : M. Maurice COLLOMB, domicilié à Belcodène, quartier des Hautes Bastides.

SITUATION : lieu dit «Le Grand Lot»,
Section A, n° 57, 70, 71, 72, 73.

SUPERFICIE : 97 044 m²

PRIX : 200 000 Francs (deux cent mille francs).

✓ **DECIDE** d'acquérir l'immeuble dénommé "Station d'Emission Militaire de Belcodène», sis quartier «Plaine de Beaumont», cadastré section H (ex B), n° 15 et 16 (ex 561 et 562), pour une surface totale de 60 033 m²,

d'en acquitter le prix, soit un million de francs, (1 000 000 de francs),

d'autoriser M. le Maire en diligenter l'acquisition,

de donner tout pouvoir à M. le Maire à signer l'acte notarié et tout document y afférent,

d'approuver l'engagement d'acquérir ci-annexé.

✓ **DECIDE** d'exercer le droit de préemption de la commune à l'encontre de l'immeuble appartenant aux conjoints LAURENT, sis à Belcodène, place du Cercle, cadastré section Ai (ex A), n° 35 (ex 453), pour une surface d'environ 100 m²,

d'autoriser M. le Maire à signer tout document afférent à l'exercice de ce droit de préemption.

✓ Vu, la Commission d'Appel d'Offres en date du 24 Novembre 1993 portant choix des entreprises adjudicataires du marché de travaux de la bibliothèque communale ;

Vu, le rapport du maître d'oeuvre ;

Considérant que les entreprises adjudicataires répondent toutes au prix d'objectif fixé,

DECIDE d'approuver le marché ci-après :

Lot n° 1 - TERRASSEMENT GENERAUX Gros oeuvre, revêtement sols et murs, charpente, couverture :	975 000,00 F HT
Lot n° 2 - MENUISERIE ALU ET BOIS :	146 418,00 F HT
Lot n° 3 - MENUISERIE METALLIQUE, serrurerie, ferronnerie :	75 182,60 F HT
Lot n° 4 - CHAUFFAGE PLOMBERIE :	83 642,00 F HT
Lot n° 5 - ELECTRICITE :	90 754,00 F HT
Lot n° 6 - PEINTURES NETTOIEMENT :	58 912,00 F HT
Montant HT du Marché :	1 433 631,60 F HT
TVA 18,60% :	266 655,48 F
Montant TTC du Marché :	1 700 287,08 F TTC

NUMEROS UTILES

URGENCES

Pompiers	18
Gendarmerie	17
Gendarmerie Gréasque	42.58.80.02
Centre Anti-Poison	91.75.25.25
Service Urgence Main	91.92.10.18
Médecins de Garde Week-End	42.58.66.66
S.O.S. Vétérinaire (de 20 h à 7 h 00)	91.54.00.58

PHARMACIES DE GARDE

FEVRIER

6 JOUVE, La Bouilladisse	42 62 97 12
13 LA CROIX VERTE, La Destrousse	42 04 80 30
20 MANTAUX, Pont de l'Etoile	42 04 04 05
27 MAUNIER, Saint Zacharie	42 72 91 06

MARS

6 MONVILLE, Saint Zacharie.....	42 72 90 01
13 MOSCA, Auriol	42 04 40 34
20 TORT, Roquevaire	42 04 20 40
27 BLANCHET, Auriol	42 04 70 53

AVRIL

3 CAILLAC, La Bouilladisse	42 72 37 43
4 DERVAUX, Roquevaire	42 04 20 51
10 DUCLOUX, Peynier	42 04 86 96
17 PLEIN SUD, Peynier	42 04 96 16
24 JOUVE, La Bouilladisse	42 62 97 12

PERMANENCES AU CENTRE-SOCIAL

CABINET MEDICAL : (42 72 53 81)

. Mercredi après-midi : Dr MONTY

. Vendredi matin : Dr LAZARIS

ANPE (MME TRANCHANT)

. Le 4^{ème} Mardi de chaque mois

MUTUELLE DE ROQUEVAIRE

. Tous les Jeudis à 16 heures

PERMANENCE DES ELUS

(Samedi matin en Mairie)

JANVIER

8	Monsieur MICHEL
15	Monsieur MONTY
22	Monsieur MORENO
29	Monsieur PIN

FEVRIER

5	Monsieur SANTONI
12	Monsieur SIRGUE
19	Monsieur BELET
26	Monsieur COLLOMB

MARS

5	Monsieur GOFFRE
12	Monsieur LONG
19	Madame MARCELLIN
26	Monsieur MICHEL

AVRIL

2	Monsieur MONTY
9	Monsieur MORENO
16	Monsieur PIN
23	Monsieur SANTONI
30	Monsieur SIRGUE

LE CARNET

Naissances :

CORBANI Maxime le 3 novembre 1993

LAURENT Jordan le 6 novembre 1993

Décès :

BOSSA Gustave le 7 octobre 1993

MAUCUER Veuve PRAT Antoinette
le 21 décembre 1993

LA VIE COMMUNALE

Association des Anciens

Nous sommes au seuil de cette nouvelle année et nous en profitons pour vous présenter nos meilleurs voeux de santé, prospérité pour 1994.

Notre programme pour 1994 sera certainement aussi bien attractif que celui de 1993, car déjà, les réjouissances du premier trimestre sont dressées.

Nous avons fini l'année 1993 par :

LE 21 OCTOBRE : sortie à Saint Martin de Bromes, visite du village de RIEZ et de sa Mièlerie. Repas gastronomique dans un restaurant au bord de la rivière entouré d'un cadre de verdure, suivi d'un après-midi récréatif et d'une gigantesque castagnade. Beaucoup de regrets de devoir quitter cette belle région, le soir, pour rejoindre nos foyers.

LE 1ER DECEMBRE : sortie à Roquevaire où, nous avons assisté à la représentation de l'opérette «Un de la Canebière», après-midi très réussi si l'on considère que cette troupe de semi-professionnels sont venus dans la salle faire participer à leurs chants, tout le public. Bonne convivialité et une ambiance extraordinaire. Merci Vincent SCOTTO de cette belle journée.

11 DECEMBRE : grand loto organisé par notre Association, beaucoup de monde pour un loto prestigieux. Merci à tous d'être venus participer à cette soirée.

12 DECEMBRE : tous les anciens étaient réunis à la salle pour l'après-midi récréatif offert par la Municipalité. Comme toutes les années nous avons été sous le charme de la troupe venue animer cette fête, cadeau, goûter, étaient là pour satisfaire la gourmandise de l'assistance.

16 DECEMBRE : notre Club offrait à tous ses adhérents le traditionnel repas de Noël où tous les mets servis étaient d'une grande finesse. Nous avons eu le plaisir de recevoir Monsieur PELISSIER qui, comme chaque année, vient nous souhaiter les voeux. Dans son allocution, il n'a pas manqué de souligner combien il appréciait la façon chaleureuse avec laquelle nous savions l'accueillir.

Chaque adhérent a reçu un cadeau que le Père Noël avait déposé le matin au pied d'un sapin scintillant de 1 000 boules multicolores.

Un loto a clos cette magnifique journée.

Prévisions des manifestations de ce premier trimestre.

25 JANVIER : Vitrolles, après-midi consacré à un hommage à Edith PIAF.

27 JANVIER : gâteau des rois offert à tous les adhérents.

17 FEVRIER : repas à la salle avec un menu «Pieds Paquets».

27 FEVRIER : après-midi à l'Odéon pour assister à un spectacle de music hall avec, en vedettes : DAVE, NICOLETTA, STONE et CHARDEN.

24 MARS : grand carnaval. Nous recevrons les Clubs de Mimet et d'Auriol pour l'après-midi costumé.

Au mois d'Avril, une grande kermesse ouverte à tous, sera organisée pour le plaisir de chacun, la date exacte sera fixée ultérieurement et vous pourrez en prendre connaissance par voie d'affiches.

"LE SOULEÏADO"

Sur le bulletin du mois d'Octobre, nous vous annonçons la participation de l'ensemble vocal aux 3 journées récréatives pour les Clubs de Marseille au théâtre de l'Odéon, 3 journées merveilleuses où, nous avons pu rencontrer deux autres chorales sélectionnées dans les Bouches du Rhône, ce spectacle de qualité, sans artifices, faisant ressortir le naturel de chaque acteur.

A la fin des représentations, tous les participants réunis sur la scène ont rendu hommage à la Provence en interprétant notre hymne local «Le Coupo Santo», repris en chœur par le public. Nous avons tous été énormément ovationnés.

Nous avons eu beaucoup de chagrin lors du départ de notre amie et fidèle «Nénette» ce jour de Décembre. Sachez Madame PRAT que l'on ne vous oubliera pas et vous serez toujours présente au sein de notre Club.

Madame LEBAILLY

BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE

La bibliothèque est ouverte à tous, sans condition d'âge. L'accès et la consultation des ouvrages sont libres à toutes personnes même non inscrites.

Au moment de l'inscription, une cotisation sera demandée :

30 F par famille à l'année ;
20 F pour le 3ème âge à l'année
gratuit pour les enfants jusqu'à 16 ans.

Vous pouvez emprunter deux livres pour 15 jours et par personne.

Une exposition sur le terroir vous est proposée actuellement jusqu'à la fin Février.

Elle se compose de 67 romans, de 30 documentaires et de 9 compacts disques, sur le monde rural d'autrefois. Plusieurs régions sont représentées : La Provence, l'Auvergne, la Gascogne, la Normandie, le Languedoc, le Limousin, la Haute Savoie, la Bourgogne, les Landes, les Pyrénées, les Cévennes.... avec des auteurs comme :

CIRAVEGNA Nicole : Les trois jours du Cavalier (en cette année 1834..., les sources se sont taries l'une après l'autre).

CLAVEL Bernard : Meurtre sur le Grandvaux (une sombre histoire de jalousie).

BOUSSINOT Roger : Vie et mort de Jean CHALOSSE, moutonnier des Landes (la transhumance au XIXè siècle).

GALLOCHER Pierre : Quand brûlent les collines (cri d'alarme d'un provençal qui voit sa terre massacrée chaque été, victime des flammes).

SEIGNOLLE Claude : Marie la Louve (Marie, aimée de tous, a le don de guérir certaines blessures notamment les morsures de loup. Un jour, une mauvaise langue s'avise d'insinuer que le diable a peut-être son mot à dire dans l'affaire).

DEMARD Albert : Un homme et son terroir (évoquant de la vie rurale d'autrefois, par la chaleur du vécu, voilée de mélancolie).

ROUPNEL G. : Histoire de la campagne française (toute l'épopée du travail agricole, depuis ses premières conquêtes, jusqu'à ses défaites de l'âge contemporain).

GUILLEMARD Colette : Menus et coutumes des provinces françaises (23 menus, 75 recettes expliquées de façon très claire, font revivre 7 régions rurales françaises).

Le nombre d'ouvrages de la bibliothèque en libre accès est de : 4 769, dont 4 abonnements à Géo, Terre Sauvage, Sciences et Vie, et 30 millions d'amis.

Pour une lecture de détente, de documentation et d'information.

LES HEURES D'OUVERTURE DE LA BIBLIOTHEQUE :

Mercredi : 17 h 30 - 19 h
Vendredi : 17 h 30 - 19 h
Samedi : 10 h - 12 h

Tous nos meilleurs voeux, en cette nouvelle année 1994

Les Bibliothécaires.

COMBIEN CA NOUS COUTE ?

Une bibliothèque normative toute neuve et la voie d'accès y conduisant (voie piétonne vers la Place du Cercle) :

MONTANT :	1 700 000 Francs
SUBVENTION ETAT :	850 000 Francs
SUBVENTION DEPARTEMENT :	425 000 Francs
SOLDE :	425 000 Francs.

NOUVEAUX HORAIRES DE L'AGENCE POSTALE

Lundi	: 9 h - 12 h 30 et 14 h - 16 h 30
Mardi	: 9 h - 12 h 30 et 14 h - 16 h 30
Mercredi	: 9 h - 12 h 30
Jeudi	: 9 h - 12 h 30 et 14 h - 16 h 30
Vendredi	: 9 h - 12 h 30 et 14 h - 16 h 30
Samedi	: 9 h - 11 h 30

CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DES BOUCHES DU RHONE

Revalorisation de 2% au 1er Janvier.

La base mensuelle de calcul des allocations familiales est revalorisée de 2%, elle passera à 2 054,32 F. Cette revalorisation est effective au 1er Janvier 1994.

Suite à la revalorisation, les prestations suivantes vont subir des ajustements :

- les allocations familiales ;
- le complément familial * ;
- l'allocation de parent isolé * ;
- l'allocation pour jeune enfant * ;
- l'aide à la famille pour l'emploi d'une assistance maternelle ;
- l'allocation parentale d'éducation ;
- l'allocation de soutien familial ;
- l'allocation d'éducation spéciale ;
- l'allocation aux adultes handicapés * ;
- l'allocation de revenu minimum d'insertion * ;
- la prime de déménagement * .

D'autre part, pour avoir droit à certaines prestations, vos ressources ne doivent pas dépasser les plafonds fixés en Juillet 93.

* : prestations soumises à condition de ressources (l'allocation pour jeune enfant est attribuée du 5ème mois de grossesse jusqu'au 3ème mois de l'enfant quels que soient les revenus).

NOUVEAU A BELCODENE

OUVERTURE D'UNE AGENCE IMMOBILIERE

Madame HERVE Delphine (gérante) et Monsieur LEVI Alain ont l'honneur d'informer les habitants de Belcodène et des alentours de la création d'une agence immobilière dénommée «GESTIM +» (SARL) située route de Fuveau, après le rond-point des Gourguignoles.

En tant qu'habitants de Belcodène depuis une quinzaine d'années Mme HERVE et M. LEVI s'engagent à favoriser en priorité tous les habitants dans la mesure de leur possibilité et pour le bien de la commune.

L'activité de «GESTIM +» comprend, outre la vente et l'achat de biens divers, la gestion locative de villas, appartements, etc... que voudront bien lui confier les propriétaires éventuels.

Le descriptif de tous les services proposés par l'agence peuvent être envoyés sur simple demande téléphonique (42 72 38 18 - fax : 42 62 97 56).

Madame HERVE et Monsieur LEVI profitent de cette occasion pour souhaiter d'heureuses fêtes de fin d'année à tous les belcodénois!!

Publi Information

BELCODENE A LA NEIGE

Belcodène à la neige pour deux classes de l'école Eliane D'AMORE.

Les élèves du CE 1 au CM 2 s'étaient installés pour un séjour blanc de dix jours au centre «le Cuchon» à Ancelle (Hautes Alpes).

Pas le temps de s'ennuyer !

Après un réveil énergique et un petit déjeuner énergétique, nos petits montagnards étaient studieux en classe pour mériter une belle récré-promenade dans la neige (petit entraînement pour l'après-midi de ski tonique et...renversant).

Les bons souvenirs, malgré quelques petites angoisses, ne manqueront pas : soirées diapos avec Jean, la raclette de Charlie, sortie au centre «les Ecrins» avec bataille de boules de neige et jeux «d'hiver», visite de la fromagerie et final dansant avec la super boum ! d'anniversaires.

Bref, nos petits belcodénois revinrent épuisés, heureux, bronzés et entiers, mais ravis de retrouver leur famille.

Merci à tous.

CLASSE DE NEIGE 1994

